

Déchets marins	Oiseaux marins	B4	Les déchets marins présentent des risques pour les oiseaux marins qui les avalent ou s'y enchevêtrent. Les espèces principalement touchées étant celles qui s'alimentent en surface (paridés, etc.) et les planctonophages (puffins, etc.). Les Fulmars boréaux trouvés morts sur les côtes de la Manche et Mer du Nord présentent fréquemment des quantités élevées de particules plastiques dans leur estomac. Par ailleurs, les poussins de différentes espèces (exemple : cormorans, fou de bassan, etc.) sont parfois retrouvés enchevêtrés dans leurs nids par des déchets de types fils ou filets par exemple. Les activités de cultures marines peuvent contribuer à leur insu et de façon significative à l'émission de déchets plastiques comme les collecteurs, poches, crochets d'attache, etc. arrachés aux structures lors d'épisodes météorologiques important.	
Justification du/des impact(s) potentiel (s) sur les enjeux paysagers				
Enjeu	Pression	Remarques		
Préserver le patrimoine naturel exceptionnel de la Baie de St Brieuc en gérant la fréquentation humaine du site, en associant la conservation du patrimoine naturel et maintien des activités humaines (tourisme, activités professionnelles, ...) et en gérant l'urbanisation de la côte pour maintenir les vues vers la Baie et garantir des paysages de qualité.	Dégradation de la qualité architecturale	Ouvrages susceptibles de dégrader la qualité paysagère, exemple : batiments sauvages, en matériaux dégradés		
MESURES DE GESTION PRECONISEES				
Enjeu environnemental	Objectif	Mesure	Priorité mesure	Remarques
Oiseaux marins	Eviter les impacts	Exclure les activités de cultures marines dans un rayon de 300 mètres autour des falaises de Plouha.		
	Eviter les impacts	Améliorer les connaissances sur les interactions des activités de cultures marines sur l'avifaune marine (dérangement, alimentation) au niveau des falaises de Plouha au cours et après l'implantation de structures au-delà de 300m de ce secteur.		
Enjeu paysager		Mesure	Priorité mesure	Remarques
Préserver le patrimoine naturel exceptionnel de la Baie de St Brieuc en gérant la fréquentation humaine du site, en associant la conservation du patrimoine naturel et maintien des activités humaines (tourisme, activités professionnelles, ...) et en gérant l'urbanisation de la côte pour maintenir les vues vers la Baie et garantir des paysages de qualité.		Associer les professionnels du bassin de production aux aspects paysagers en organisant une veille permanente sous l'égide d'un groupe fédérant les acteurs des sites concernés par des opérations d'aménagement en garantissant la qualité paysagère. La qualité architecturale et l'organisation spatiale des structures d'élevage sur le DPM est ici une clé de la réussite des projets d'activité et de leur inscription dans le cadre exceptionnel de ce bassin.		S'appuyer sur les recommandations du Service Espaces Naturels du Département
DISPOSITIFS DE SUIVI				
MESURES DE GESTION PRECONISEES		DISPOSITIFS DE SUIVI		JUSTIFICATION
Exclure les activités de cultures marines dans un rayon de 300 mètres autour des falaises de Plouha.		Disposer d'éléments d'état des lieux sur les espèces qui fréquentent les futures zones d'implantation de structures d'élevage et analyser par la suite les impacts potentiels de ces techniques sur cette composante de l'environnement. Ce dispositif de suivi doit permettre d'affirmer ou d'infirmer les bénéfices et les pertes environnementales engendrées par ces dispositifs sur les oiseaux dépendants du milieu marin. Pour ce faire, un état des lieux des connaissances sur l'avifaune marine susceptible de fréquenter la future zone d'implantation devra être établi. Puis, un suivi sur 3 ans pourra être réalisé sur le site lors des périodes connues de fréquentation (migration, période inter-nuptiale, etc.)		Un tel dispositif devra être porté par des structures reconnues pour leurs compétences en expertise ornithologique et par leur connaissance du secteur. Les moyens de financement devront être organisés par les structures compétentes en matière d'environnement littoral et marin en Bretagne, par les structures représentatives des filières des cultures marines au niveau de la Région mais aussi à l'échelle nationale.
Améliorer les connaissances sur les interactions des activités de cultures marines sur l'avifaune marine (dérangement, alimentation) au niveau des falaises de Plouha au cours et après l'implantation de structures au-delà de 300m de ce secteur.				

Bassin n°6 : Morieux-Hillion

MODE D'EXPLOITATION AUTORISE EXISTANT						
	Sol	Surélevé	Filière	Container	Bouchot	Captaoe
Moule commune					X	
Coaue	X					
REGLEMENTATION EXISTANTE						
Classements sanitaires (Arrêté préfectoral du 16 novembre 2017 modifié)	Code zone	Nom zone		Groupe	Classement	
	22.03.25	Le Léoué		Groupes 2 et 3	Non classée	
	22.03.24	Baie d'Yffiniac Sud		Groupes 2 et 3	Non classée	
	22.03.23	Baie d'Yffiniac Est		Groupe 2	B	
				Groupe 3	Non classée	
	22.03.22	Baie de Morieux, Hillion		Groupe 2	B	
				Groupe 3	B	
	22.03.21	La Cotentin		Groupe 2	Non classée	
				Groupe 3	B	
Environnementale	Natura 2000	Code site	Intitulé		% surface du bassin	
		FR5300066	SIC – Baie de Saint-Brieuc – Est		71	
		FR5310050	ZPS – Baie de Saint-Brieuc – Est		69	
Urbanisme	SCOT	Pavs de Saint-Brieuc				
Eau	SDAGE	Loire-Bretagne				
	SAGE	Baie de Saint-Brieuc				